



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

Ministère de l'administration territoriale, de la gouvernance locale et des affaires coutumières

Plateforme nationale de réduction des risques de catastrophe

Commune Avé 2

PLAN COMMUNAL DE CONTINGENCE MULTIRISQUE

PCC Elaboré en	Janvier 2026
Contingences couvertes	Inondations, épidémies/épizooties/épiphyties, incendies/feux de végétation
Niveau de confidentialité	Relatif
Prochaine mise à jour	Décembre 2028



Mise en œuvre par
giz
Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH



Sommaire

Liste des acronymes	iii
Liste des tableaux	v
Liste des figures	v
Introduction.....	1
1 PROFIL DE LA COMMUNE.....	2
1.1 Cadre biophysique et administratif	2
1.1.1 Localisation et relief de la commune	2
1.1.2 Hydrographie.....	2
1.1.3 Climat	2
1.1.4 Végétation et faune.....	2
1.1.5 Sols	3
1.1.6 Organisation administrative.....	3
1.2 Cadre socio-économique	3
1.2.1 Évolution de la population	3
1.2.2 Activités socio-économiques.....	3
1.3 Cartographie des aléas	4
Alea 1 : inondations.....	4
Alea 2 : Epidémies/ épizooties/ épiphyties	4
Alea 3 : incendies/feux de végétation.....	5
Alea 4 : Pollutions (air, eau, sol)	5
Alea 5 : tempêtes/ vents violents.....	5
Alea 6 : sécheresse	5
Aléa 7 : accidents de la circulation	6
2 HIÉRARCHISATION DES RISQUES	6
3 SCENARII ET CAS DE CONTINGENCE DES ALEAS RETENUS	7
3.1 Définition des scénarii.....	7
3.1.1 Contingence 1 : inondations	7
3.1.2 Contingence 2 : épidémies/ épizooties/épiphyties.....	8
3.1.3 Contingence 3 : Incendies/feux de végétation.....	8
3.2 Indicateurs et conséquences humanitaires potentielles	9
3.2.1 Cas de la contingence 1 : inondations.....	9

3.2.2	Cas de la contingence 2: épidémies/ épizooties/épiphyties.....	9
3.2.3	Cas de la contingence 3 : incendies/feux de végétation	9
4	CAPACITÉS DE RESILIENCE DE LA COMMUNE	10
4.1	Capacités des acteurs d'intervention.....	10
4.2	Hypothèses de planification.....	14
4.2.1	Hypothèses de planification de la contingence 1 : inondations	14
4.2.2	Hypothèses de planification de la contingence 2 : épidémies/ épizooties/épiphyties 15	
4.2.3	Hypothèses de planification de la contingence 3 : incendies/ feux de végétation.....	16
5	PLAN DE REPONSE	17
5.1	Plan de réponse de la Contingence 1 : inondations.....	17
5.2	Plan de réponse de la Contingence 2 : épidémies/ épizooties/épiphyties.....	19
5.3	Plan de réponse de la Contingence 3 : incendies/feux de végétation.....	20
6	BUDGET DU PLAN COMMUNAL DE CONTINGENCE	22
7	COORDINATION ET GESTION DES URGENCES	22
	Conclusion	23
	Annexes	24
	Annexe 1 : Glossaire	24
	Annexe 2 : Budget détaillé du plan de réponse aux inondations.....	25
	Annexe 3 : Budget détaillé du plan de réponse aux épidémies/épizooties/épiphyties.....	31
	Annexe 4 : Budget détaillé du plan de réponse incendies/feux de végétation	35
	Annexe 5 : Liste des responsables humanitaires.....	38

Liste des acronymes

ANPC	: Agence Nationale de la Protection Civile
ANADEB	: Agence Nationale d'Appui au Développement à la Base
CIPLEV	: Comité Interministériel de Prévention et de Lutte contre l'Extrémisme Violent
CNAR	: Coordination Nationale d'Assistance aux Réfugiés
COSO	: Cohésion Sociale des Régions Nord du Golfe de Guinée
CRT	: Croix Rouge Togolaise
CSP	: Corps des Sapeurs-Pompiers
DHAB	: Direction de l'Hygiène et de l'Assainissement de Base
DPS	: Direction Préfectorale de la Santé
DRPDAT	: Direction Régionale de la Planification, du Développement et de l'Aménagement du Territoire
FAO	: Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FDS	: Force de Défense et de Sécurité
HI	: Humanité Inclusienne
INSEED	: Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques et Démographiques
MSGFPE	: Ministère de la Solidarité, du Genre, de la Famille et de la Protection de l'Enfant
MATGLAC	: Ministère de l'administration territoriale, de la gouvernance locale et des affaires coutumières
MFB	: Ministère des Finances et du Budget
MDATEA	: Ministère Délégué de l'Aménagement du territoire, chargé de l'eau et de l'Assainissement
MEN	: Ministère de l'Education Nationale
MERFPCCC	: Ministère de l'Environnement, des Ressources Forestières, de la Protection Côtière et du Changement Climatique
MSHPCSUA	: Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique, de la Couverture Sanitaire Universelle et des Assurances
MS	: Ministère de la Sécurité
MDMATCTPI	: Ministère Délégué auprès du Ministère de l'Aménagement du Territoire Chargé des Travaux Publics et des Infrastructures
OCDI	: Organisation de la Charité pour un Développement Intégral
OCHA	: Bureau des Nations Unies pour la Coordination des Affaires Humanitaires
OIM	: Organisation Internationale pour les Migrations
OMS	: Organisation Mondiale de la Santé
ONAF	: Office National des Abattoirs et Frigorifiques
ORSEC	: Organisation de la Réponse de Sécurité Civile
PAM	: Programme Alimentaire Mondial
PCC	: Plan Communal de Contingence
PCIA	: Plan de Contingence Inter Agences des Nations Unies
PDC	: Plan Communal de Développement
PDI	: Personnes Déplacées Internes
PEM	: Prise en Charge Médicale
PEP	: Poste d'Eau Potable
PIT	: Plan International Togo
PNC	: Plan National de Contingence
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE	: Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PRC	: Plan Régional de Contingence
QUIBB	: Questionnaire des Indicateurs de Base du Bien-être
RGPH	: Recensement Général de la Population et de l'Habitat

SNU	: Système des Nations Unies
UNFPA	: Fonds des Nations Unies pour la Population
UNHCR	: Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés
UNICEF	: Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
WANEP	: Réseau Ouest Africain pour l'Edification de la Paix

Liste des tableaux

Tableau 1 : Classement des aléas en fonction de leurs sévérités.....	7
Tableau 2 : Acteurs d'intervention d'urgence dans la commune Avé2.....	11

Liste des figures

Figure 1: Carte des aléas de la commune	6
Figure 2 : Schéma de la coordination	22

Introduction

La région Maritime fait face aux effets dévastateurs de divers aléas aussi bien d'origine naturelle qu'anthropique. La fréquence de survenue de ces aléas ainsi que leurs impacts sont accrus depuis quelques années du fait des changements climatiques qui entraînent de plus en plus d'événements hydrométéorologiques extrêmes tels que les inondations, les vents violents, les tempêtes, etc. A cela s'ajoute les conflits intercommunautaires, incendies, feux de végétation, épidémies/épizooties/épiphyties, accidents de la circulation, risques liés au transport de matières dangereuses, érosions du sol, etc. Cette situation est quasiment vécue par toutes les communes de la région, notamment celle de l'Avé 2.

On assiste ainsi, à des situations d'urgences occasionnant d'importants dégâts matériels et des pertes. Par exemple, la commune a enregistré respectivement 280 et 539 sinistrés d'inondations en 2023 et 2024 (ANPC). L'impact croissant de ces situations auxquelles s'ajoutent les vulnérabilités de toutes natures représentent une menace constante sur la vie et les moyens de subsistances des populations sapant ainsi les efforts de développement de la commune.

Face à ces situations, le pays dispose d'un plan national de contingence (PNC) qui est décliné depuis 2021 en cinq (05) plans régionaux de contingence (PRC) pour prendre en compte les besoins particuliers de chaque région et garantir que les dispositions soient prises en anticipation d'une éventuelle situation d'urgence et de catastrophes.

Dans le souci de mieux prendre en compte les réalités locales des communautés à la base dans le contexte actuel de la décentralisation, il est nécessaire de décliner ces plans régionaux en plans communaux de contingences (PCC). Outil de planification de préparation et de réponse coordonnée, le PCC met les acteurs d'intervention d'urgence dans une synergie d'actions pour une meilleure gestion des situations d'urgence et de catastrophes en vue d'éviter ou réduire les retards, les duplications, voire les omissions.

Le présent PCC est celui de la commune Avé 2 élaboré et validé par les acteurs clés de Réduction des risques de catastrophes (RRC) sous la coordination de l'Agence nationale de la protection civile (ANPC). Il s'articule autour de sept (07) points à savoir : le profil de la commune, la hiérarchisation des risques, les scénarii et cas de contingence des aléas retenus, les capacités de résilience de la commune, le plan de réponse, le budget, la coordination et la gestion des urgences.

1 PROFIL DE LA COMMUNE

1.1 Cadre biophysique et administratif

1.1.1 Localisation et relief de la commune

Localisation : La commune Avé 2 dont le chef-lieu est Noépé est située dans la région maritime et plus précisément dans la préfecture de l'Avé. Elle a une superficie de 248 Km² et est limitée au Nord par la commune Avé 1, au Sud-Ouest par le Ghana, au Sud-Est par la commune Golfe 7, à l'Est par les communes Zio 2, Agoè-Nyivé 5 et Golfe 7 et à l'Ouest par la commune Avé 1 et le Ghana.

Relief : Trois ensembles de relief caractérise la commune Avé 2 : le littoral, le plateau continental et la pénéplaine précambrienne. Il est monotone et très peu contrasté avec des altitudes décroissantes du nord au sud. Avé 2 repose sur le plateau continental constitué par les « Terres de Barre ».

1.1.2 Hydrographie

La commune Avé 2 se situe dans le bassin du Lac Togo et plus précisément dans le sous bassin du Zio. Les eaux souterraines sont constituées principalement par les eaux de la nappe phréatique dans le secteur septentrional du sédimentaire côtier. La commune est située au contact du socle. En dehors des cours d'eaux saisonniers notamment Aka, la commune ne dispose pas de ressources importantes en eau de surface.

1.1.3 Climat

La commune Avé 2 appartient à la zone écologique V et jouit d'un régime tropical guinéen, caractérisé par deux saisons sèches et deux saisons pluvieuses de durées inégales. La pluviométrie annuelle varie de 880 à 1000 mm/an (données de FAO Agrom) et la température moyenne est généralement élevée, jusqu'à 26.8°C dans les zones Nord-Ouest, avec un ensoleillement de l'ordre de 2 000 h/an et une humidité moyenne relative variant de 74,17% en août à 85,28% en juin. L'intensité maximale est enregistrée en janvier (453,3 mm) et l'intensité minimale en aout (51,6 mm). Les vents dominants sont ceux du Sud et Sud-Ouest (Mousson) qui laissent la place aux alizés du Nord-Ouest (harmattan) ; ils dominent la région en décembre, janvier et parfois en février.

1.1.4 Végétation et faune

La commune Avé 2 fait partie de la zone éco floristique V et est caractérisée par des formations aborigènes, des mangroves et des formations associées (Afidégnon, 1999), des prairies, des savanes, des fourrés littoraux, des reliques de forêts sacrées et des jachères (Batawila, 1997 ; Kokou, 1998 ; Brunel et al. 1984). Elle regorge d'une savane arborée et arbustive qui présente des formations végétales très dégradées composées de petits arbustes et quelques forêts galeries. On trouve aussi des forêts sacrées notamment à Aképé et à Noépé.

La faune de la commune Avé 2 est relativement peu importante et est constituée essentiellement d'animaux de petite taille : lièvres, aulacodes, oiseaux (tourterelles ; pigeons, etc.), reptiles (varan, pythons, etc.). Elle est menacée par la dégradation profonde de leur habitat.

1.1.5 Sols

Trois grandes classes de sols sont répertoriées dans la commune Avé 2 : les sols ferrugineux tropicaux, couvrant environ 33.6% du territoire ; les sols ferralitiques occupant près de 64.9% du territoire et les sols hydromorphes couvrant près de 1.24%.

1.1.6 Organisation administrative

La commune Avé 2 est située dans la préfecture de l'Avé. La commune est constituée de trois (03) cantons : Badja (22 villages), Noépé (5 villages) et Aképé (5 villages) et a pour chef-lieu Noépé.

1.2 Cadre socio-économique

1.2.1 Évolution de la population

La population de la commune Avé 2 est passée de 31 500 en 2010 à 36 170 habitants en 2022. Avé 2 est caractérisée par une population cosmopolite très jeune. Les femmes sont majoritaires avec une proportion de 51,01% contre 48,98% d'hommes (RGPH 5, INSEED, 2022).

Densité et répartition spatiale de la population : La densité de la population de la commune Avé2 est de 146 hbts/km². Cette population est inégalement répartie sur le territoire. Le canton d'Aképe concentre la plus grande population avec 16 961 habitants, soit 46,89% de la population de la commune. Les cantons de Noépé et Badja enregistrent sensiblement le même nombre d'habitants : respectivement 9 796 habitants et 9 413 habitants.

Litiges : Les conflits sont présents dans la commune et sont pour la plupart liés au foncier du fait de l'appropriation des terres qui débouche souvent sur la contestation du droit de propriété. Ces conflits trouvent leurs dénouements auprès de la chefferie traditionnelle ou devant les juridictions compétentes.

Mouvements migratoires : Le mouvement migratoire est important dans la commune. Cette dernière accueille les jeunes qui quittent leurs villages/régions vers des zones d'accueil plus favorables à leur épanouissement. La commune Avé 2 reste un des lieux d'accueil de ces jeunes. Par ailleurs, elle enregistre des migrations internationales. Des jeunes quittent la commune vers certains pays de la sous-région, de l'Afrique australe, des États unis d'Amérique ou de l'Europe. Actuellement, la commune est peuplée d'autres ethnies comme les Tems, les Kabyè, les Nago, les Haoussa, etc.

1.2.2 Activités socio-économiques

L'économie locale est marquée par la prépondérance des activités commerciales (Aképé et Noépé) et agricoles (Badja), une faible présence des institutions financières et d'intermédiations financières.

Production agricole : La pratique de l'agriculture qui constitue la principale composante du secteur primaire, est en baisse, en partie parce qu'elle est conditionnée par la disponibilité des terres. Elle est généralement pratiquée dans des zones non encore occupées par les bâtis en ville (Aképé et Noépé) et également dans le canton de Badja. Cette agriculture peu mécanisée concerne les cultures vivrières, principalement manioc, ananas, igname, maïs et palmier à huile, tandis que les produits maraichers sont essentiellement le chou, la carotte, la laitue, l'épinard, le melon, la pastèque, etc.

Production animale : L'élevage est peu pratiqué et demeure traditionnel. Les espèces élevées sont : les poules, les porcs, les chèvres, les moutons, canards, pigeons, etc. Ils sont principalement destinés à l'autoconsommation et quelques-uns à la commercialisation. On trouve quelques fermes avicoles et des bouviers sédentaires. Cependant, le suivi sanitaire des animaux est presque inexistant car la plupart des éleveurs ne se font pas connaître par les services techniques appropriés. Les produits carnés sont vendus à l'état brut, sans une transformation censée créer la valeur ajoutée.

Production artisanale : L'artisanat est développé dans la commune. Il occupe 95% de la population active dans le secteur secondaire. Les diverses activités recensées sont : électricité, peinture, soudure, couture, coiffure, menuiserie, cordonnerie, etc. Sur le plan industriel, il y a une usine de transformation de l'ananas (Bio Farm Trading). On trouve également quelques briqueteries. La transformation concerne également le manioc en « agbélina », en cossettes et en farine (gari). Cette dernière activité est très développée.

Commerce : Le commerce occupe une place importante dans le milieu, surtout pour les femmes, qui vendent des produits de première nécessité mais également les produits des récoltes et de transformation comme le gari et autres. Chaque canton dispose d'un marché. Celui de Noépé fait office de marché communal. Le positionnement géographique de la Commune au carrefour de la route nationale N° 5 et de la voie de contournement de Lomé, ainsi que la présence d'un poste de contrôle juxtaposé (Togo-Ghana) à Noépé et la proximité avec Lomé constituent un atout pour le développement du commerce.

1.3 Cartographie des aléas

Alea 1 : inondations

Les inondations au niveau de la commune sont dues à la concentration de fortes pluies sur une courte période, mais la pluviométrie à elle seule ne suffit pas pour expliquer le phénomène. Les inondations tirent aussi leur source de l'installation anarchique des habitations et de l'absence des ouvrages de drainage des eaux pluviales et d'assainissement. L'aléa inondation peut aussi entraîner des épidémies (choléra, paludisme, etc.).

Alea 2 : Epidémies/ épizooties/ épiphyties

La commune fait face à un certain nombre d'épidémies dont les plus récurrentes sont : le Choléra, la dengue, la fièvre jaune, la rougeole et la Paralysie flasque aigue (PFA). Il faut noter

que les épisodes de choléra sont souvent liés aux inondations et à l'insalubrité du fait de la prolifération des dépotoirs sauvages.

La méningite (01 cas en 2020, 01 cas en 2024), la rougeole (09 cas en 2019, 05 en 2020, 4 en 2021, 22 en 2022, 3 en 2023, 10 en 2024), la covid 19 (39 en 2021, 3 cas en 2022, 02 en 2023) ; Mpox (01 cas en 2024 et 12 cas fin octobre 2025)

En outre, on note des épizooties (le charbon bactérien, la peste porcine africaine, etc.) et des épiphyties tel que la chenille légionnaire d'automne (4ha en 2020, 8ha en 2021, 13ha en 2022, 17ha en 2023, 18ha en 2024, pour les semis de maïs) et les criquets pèlerins. Ils constituent un risque majeur pour la population.

Au niveau préfectoral, on a aussi enregistré la peste de petits ruminants (187 en 2021, 190 en 2022, 700 en 2023, 700 en 2024).

Alea 3 : incendies/feux de végétation

Ce phénomène se produit dans la commune Avé 2 et a souvent pour cause des installations électriques défectueuses ou surchargées, des sources de chaleur encombrées, les feux criminels etc... Le stockage et la vente illicite des produits inflammables sont des facteurs aggravant les risques d'incendies.

Alea 4 : Pollutions (air, eau, sol)

La pollution dans la commune Avé 2 concerne l'air, l'eau et le sol. Les principaux facteurs en sont : développement des dépotoirs sauvages, défécation à l'air libre et dans des trous non protégés, utilisation des pesticides nocifs, etc.

Alea 5 : tempêtes/ vents violents

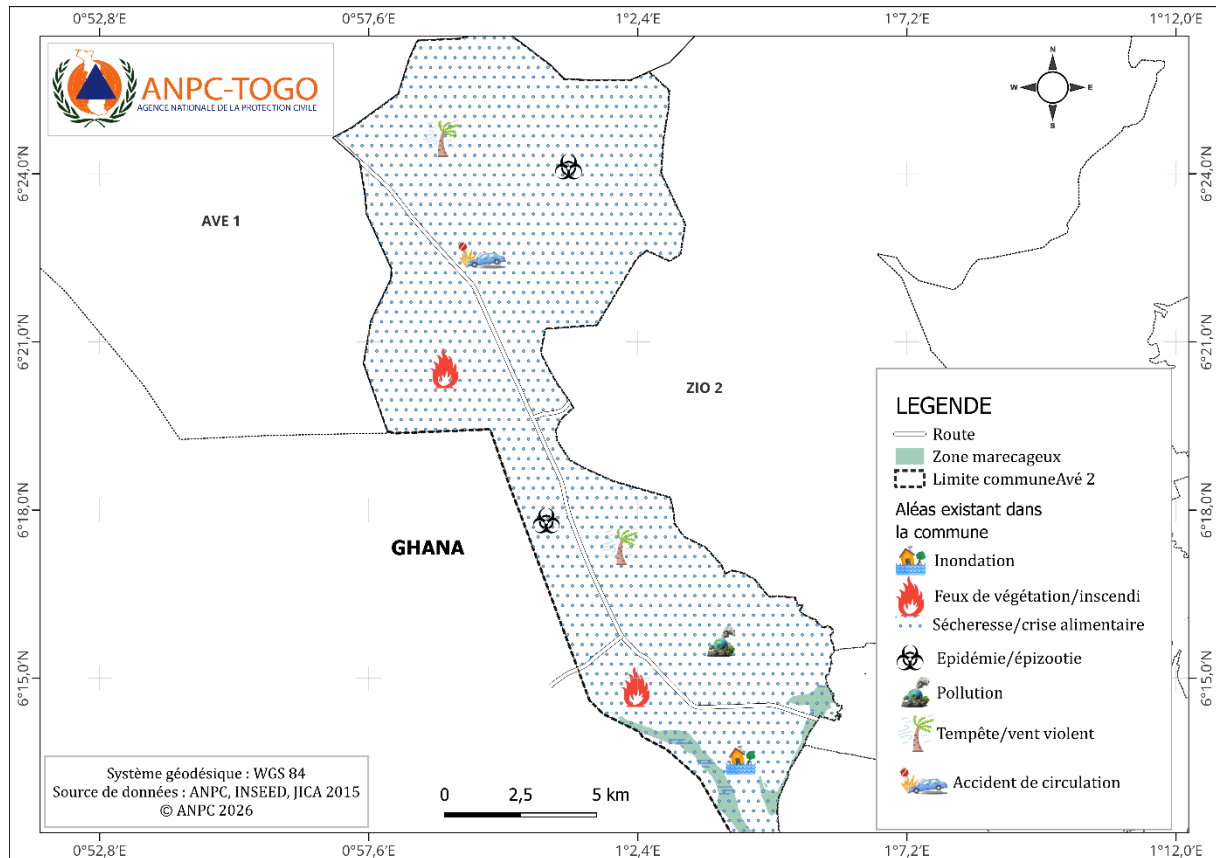
La commune Avé 2 connaît quelques passages de vents violents souvent associés aux tempêtes. Ces vents sont à l'origine de décoiffement et d'écroulement des habitations et des infrastructures socio-collectives, la verse des cultures et des pertes économiques.

Alea 6 : sécheresse

Elle se manifeste généralement dans la commune par une baisse considérable des débits voire un assèchement des principaux réservoirs d'eau de surface.

Aléa 7 : accidents de la circulation

Les accidents de la circulation dans la commune sont souvent occasionnés par des usagers n'ayant pas la maîtrise du code de la route, l'excès de vitesse et la divagation des animaux,. Ces accidents se passent le plus souvent aux intercessions des voies principales et secondaires.



2 HIÉRACHISATION DES RISQUES

Selon les analyses de la cartographie des aléas, il apparait que les aléas majeurs identifiés actuellement sont les suivants : les inondations, épidémies/épizooties/épiphyties, incendies/feux de végétation, pollution, vents violents, sécheresse et accidents de la circulation.

La méthode d'hierarchisation utilisée consiste à calculer dans un premier temps la sévérité de chaque aléa sur une période donnée (au moins 5 ans). Les aléas sont ensuite hiérarchisés sur la base de la valeur de leurs sévérités. La sévérité est obtenue par le produit de la valeur de la probabilité et celle de l'impact comme suit : $\text{Sévérité} = \text{Probabilité} \times \text{Impact}$.

La probabilité est estimée sur la base de la fréquence de survenue de l'aléa sur une échelle de 1 à 3 (1 étant la plus faible et 3 la plus forte).

L'impact est une estimation des pertes potentielles sur la population, les biens, les services, les moyens de subsistance et l'environnement exposés. La mesure de l'impact se fait sur la base de

plusieurs indicateurs selon l'aléa considéré. Une note est affectée à chaque indicateur sur une échelle de 1 à 3 (1 étant la plus faible et 3 la plus forte). Les valeurs des indicateurs sont ensuite agrégées pour disposer de la valeur de l'impact.

Les résultats de la hiérarchisation des aléas se présentent dans le tableau (No1) ci-dessous

Tableau 1 : Classement des aléas en fonction de leurs sévérités

Aléas	Probabilité de survenue	Impact	Sévérité	Rang
Inondations	3	3	9	1 ^{er}
Epidémies/Epizooties/Epiphyties	3	3	9	2 ^{eme}
Incendies/Feux de végétations	2	3	6	3 ^{eme}
Pollution	1	1	1	4 ^{eme}
Tempêtes/Vents violents	1	1	1	5 ^{eme}
Sécheresse	1	1	1	6 ^{eme}
Accidents de circulation	1	1	1	7 ^{eme}

A l'issue de la hiérarchisation, les trois principales contingences retenues pour les vingt-quatre (24) prochains mois, se présentent dans l'ordre suivant : les inondations, épidémies/épizooties/épiphyties, incendies/feux de végétation.

3 SCENARII ET CAS DE CONTINGENCE DES ALEAS RETENUS

3.1 Définition des scénarii

3.1.1 Contingence 1 : inondations

Meilleur cas	De rares localités de la commune connaissent des pluies régulières qui n'occasionnent aucun dégât humain ni matériel.
Cas probable	Plusieurs localités de la commune connaissent des pluies entraînant des inondations. Ces inondations occasionnent certains sinistres et dégâts tels que l'écroulement de certaines maisons et édifices, destruction de cultures, érosion et submersion de certaines voies perturbant les activités économiques.
Pire cas	La majorité des localités de la commune est touchée par des inondations, occasionnant d'énormes dégâts matériels et des pertes en vies humaines. Principalement on note la perte des animaux, la destruction des maisons, des récoltes, l'effondrement d'infrastructures socio-collectives et économiques. Sur le plan humain, on enregistre plus d'une centaine de blessés graves, une dizaine de morts et cinq cent (500) sans-abris. Par ailleurs, on dénombre deux cent (200) déplacés dépourvus de tout et exposés aux risques d'épidémie et de famine. Amplitude : 60 % du territoire de la commune Avé2. Localisation : 18 villages de la commune.

3.1.2 Contingence 2 : épidémies/ épizooties/épiphyties

Meilleur cas	Épidémies /Epizooties localisées (Rougeole, Dengue, Choléra, Méningite, AH5N1, peste porcine, peste de petits ruminants (PPR), maladie de Newcastle, Péri Pneumonie Contagieuse Bovine, Fièvre Lassa, Covid 19, Mpox) peu de cas, peu étendue et sans perte en vies humaines
Cas probable	Epidémies /Epizooties (Rougeole, Dengue, Choléra, Méningite, Ebola, AH5N1, Fièvre Lassa, peste porcine, PPR, maladie de Newcastle, Péri Pneumonie Contagieuse Bovine, Covid 19, Mpox), étendue, peu de cas sans perte en vies humaines.
Pire cas	Épidémies /Epizooties/épiphyties(Rougeole, Dengue, Choléra, Méningite, Ebola, AH5N1, Fièvre Lassa, peste porcine, PPR, maladie de Newcastle, Péri Pneumonie Contagieuse Bovine, Covid 19, Mpox, la Chenille Légionnaire d'Automne...) d'envergure communale avec létalité. Amplitude : 30 % du territoire de la commune Avé2. Localisation : tout le territoire communal.

3.1.3 Contingence 3 : Incendies/feux de végétation

Meilleur cas	Certaines localités de la commune connaissent des feux de végétation normaux et des incendies qui occasionnent des dégâts matériels très négligeables.
Cas probable	Plusieurs localités de la commune connaissent des feux de végétations et incendies qui occasionnent certains dégâts tels que la destruction des champs, des plantations, des récoltes, des infrastructures socio-économiques, des maisons d'habitation faisant quelques blessés.
Pire cas	Tous les cantons de la commune ont été touchés par les feux de végétations/incendies d'une violence sans précédent ravageant tout sur son passage et occasionnant d'énormes dégâts matériels et humains. Principalement, on note la destruction des récoltes, champs, plantations, des stocks alimentaires, des infrastructures socio-économiques et collectives, les maisons d'habitation, les hôtels, les unités de production, autres édifices d'Etat, les lignes téléphoniques et électriques. Sur le plan humain, on enregistre plus de soixante (60) blessés graves, trois (03) pertes en vies humaines et plusieurs centaines de sans-abris. Par ailleurs, on dénombre plus de trois cent (300) déplacés dépourvus de tout et exposés aux risques d'épidémie, des maladies pulmonaires et à l'insécurité alimentaire. Amplitude : 60 % du territoire de la commune Localisation : tous les cantons de la commune

3.2 Indicateurs et conséquences humanitaires potentielles

3.2.1 Cas de la contingence 1 : inondations

Indicateurs	Conséquences humanitaires potentielles
• Pluies récurrentes et abondantes ; • Réduction de la visibilité ; • Etendue de la pluie ; • Construction dans des zones inondables ; • Envahissement des routes et pistes.	• Ecoulement des habitations, écoles, les centres de santé, ponts... ; • Nombreux sans abris, Déplacement des populations • Pollution d'eau ; • Augmentation des risques d'accidents ; • Augmentation des cas de maladies diarrhéiques causant de plus en plus de décès ; • Submersion et perturbations des axes routiers ; • Perturbation des réseaux électrique et téléphonique ; • Perturbation des services et écoles, • Ralentissement des activités socioéconomiques ; • Perte en vies humaines.

3.2.2 Cas de la contingence 2: épidémies/ épizooties/épiphyties

Indicateurs	Conséquences humanitaires potentielles
• Détection des cas (suspects, probables, confirmés) • Augmentation des cas de maladies respiratoires (méningite, asthme, pneumonie, etc.) • Apparition de maladies émergentes • Invasion des insectes • Taux d'attaque • Taux de létalité • Taux d'incidence et seuil	• Pertes en vies humaines ; • Destruction des cultures, des récoltes ; • Disparition/perte d'animaux domestiques, • confinement, • impact sur le revenu, • baisse de rendement agricole, risque de crise alimentaire.

3.2.3 Cas de la contingence 3 : incendies/feux de végétation

Indicateurs	Conséquences humanitaires potentielles
Feux de chasse ; Feux de récolte de miel sauvage ; Feux pastoraux de renouvellement de pâturage ; Feux d'aménagement du territoire ; Feux rituels ou culturels ; Feux criminels ; Feux accidentels.	Pertes économiques ; Pertes en vies humaines et animales ; Erosion de la diversité biologique ; Chute des productions agricoles et famine ; Ralentissement des activités économiques ; Destruction des habitations ; Disparition des espèces animales et végétales ; Appauvrissement des sols.

4 CAPACITÉS DE RESILIENCE DE LA COMMUNE

4.1 Capacités des acteurs d'intervention

Le plan local de réduction des risques de catastrophes prend en compte les actions de résilience pour réduire substantiellement la vulnérabilité de la commune face aux risques majeurs. Ce plan renseigne sur les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces de la municipalité en matière de RRC. Il décline les actions prioritaires notamment, la compréhension des risques de catastrophes, le renforcement de la gouvernance en RRC, l'investissement en RRC et le renforcement de l'état de préparation de la commune en cohérence avec les principaux aléas retenus.

Tableau 2 : Acteurs d'intervention d'urgence dans la commune Avé2

Acteurs	Localisation	Ressources humaines	Logistique	Rôle et responsabilités
Mairie	Noépé	Personnels (50) Maire (01), SG (01) et Conseillers (12) Personnel technique (35)	01 VL, 04 motos tout terrain, 01 tricycle, petits outillages de travaux publics (02 brouettes, 05 pelles, 10 houes, 10 coupe-coupe, 05 râdeaux etc.)	Coordonner toutes les actions de prévention, préparation et de réponse aux situations d'urgence (construction et entretien des ouvrages d'assainissement, gestion des déchets solides et boues de vidange, délivrance des permis de construire, etc.)
ANPC	Tsévie	Personnel (13)	01 VL, 01 motos tout terrain, stock de non vivres, gilets de sauvetage, tentes,	Gérer les situations d'urgences et/ou de catastrophes (évaluations rapides post catastrophes et assistance humanitaire, IEC, etc.).
Solidarités	Kévé	DP (01) Agent de promotion sociale (01)	01 moto	Faire des évaluations rapides post catastrophes ; Fournir une assistance humanitaire et le soutien psychosocial ; IEC
Eau et assainissement (DRE, TdE)	Noépé, Aképé, Badja	Personnel technique (05)	Adduction TdE dans la Commune, 03 châteaux d'eau, 0 forages	Assurer l'approvisionnement en eau potable et l'accès aux ouvrages d'assainissement à la population Réaliser les IEC sur l'ingénierie sociale autour des points d'eau Prévision des crues des cours d'eau Collecte de données hydrologiques pour le SAP
Santé	Tous les cantons	DPS(01), TSS(01), SFE (08), IDE(05), IAE (01), AAE(03), AHE(02), Morguier (03), Formoleur(01) comptable (01) médiateur VIH (01),	01 CMS, 03 USP, 04 centres de santé privés et confessionnels, 01 Morgue 04 pharmacies communautaires, 02 officines 01 VL, 01 ambulance, 02 motos tout terrain,	Assurer la prise en charge, la surveillance épidémiologique, le WASH et le PEV. Mettre à disposition des centres de santé pour servir de sites d'accueil

Acteurs	Localisation	Ressources humaines	Logistique	Rôle et responsabilités
		TL (01), personnel d'appui (24)		
Education	Tous les quartiers	Chef d'inspection (01) Inspecteur (01), personnel administratif (06) Enseignants (09)	18 EPP, 06 CEG Publics, 14 complexes scolaires privés, 03 Lycées publics, 03 Lycées privés, 07 écoles confessionnelles primaires, 01 centre de formation d'agronomie, 01 VL	Assurer l'éducation sur la RRC à travers l'intégration de la thématique dans les curricula scolaires Mettre à disposition les établissements scolaires pour servir de sites d'accueil
Agriculture	Noépé	Conseiller Technique en Gestion d'Entreprises Agricoles (CTGEA)		Assurer l'appui conseil aux agriculteurs Appuyer les organisations d'agriculteurs en intrants et équipements agricoles
FDS	Tous les cantons	02 Brigades de gendarmerie, 01 commissariat de police, 01 service d'immigration	Des moyens logistiques disponibles	Assurer la sécurité des personnes et des biens Participer au secours d'urgence Renseigner les autorités locales
OTR	Noépé	01 Unité de douane	Des moyens logistiques disponibles	Collecter les taxes, impôts et les droits de douanes
Croix rouge togolaise (CRT)		01 section locale Volontaires (30)	Kits de premiers secours	Faire la prévention des RC ; Assurer les premiers secours Collecter de données pour le SAP communautaire (Balises d'alerte) ; Faire la formation en premier secours ; mettre en place les équipes locales de réponse aux catastrophes (CDRT)
Secteur privé		Responsables d'entreprises (xx)	Des moyens logistiques disponibles	Contribuer à la gestion des situations d'urgences (logistique)

Acteurs	Localisation	Ressources humaines	Logistique	Rôle et responsabilités
OSC		Responsables d'OSC (18)	Des moyens logistiques disponibles	Contribuer au renforcement de la résilience face aux RRC à travers les activités communautaires
Médias et Télécommunications		Personnel (02)	03 Yas-Togo, 03 moov Togo ATOP (01) 01 système de communication communautaire	Assurer la diffusion de l'information, sensibilisation, Communication pour le changement de comportement, Assurer la bonne couverture du réseau téléphonique et internet

4.2 Hypothèses de planification

4.2.1 Hypothèses de planification de la contingence 1 : inondations

Hypothèses de planification	Contraintes	Réponses
Les blessés sont évacués à temps.	Insuffisance de moyens de déplacement/difficulté d'accès aux zones sinistrées/insécurité.	Installation des postes de soins mobiles, aménagement des voies, Renforcement de la présence des FDS ; Evacuation par voie aérienne ; Mobilisation de la logistique des privés et OSC
Les sinistrés sont accueillis et installés dans les familles hôtes et sites d'accueil.	Inexistence des sites d'accueil et des terrains publics, refus et faible capacité d'accueil des familles ; insuffisance de moyens financiers et matériels.	Faire recours aux infrastructures socio collectives (écoles, églises, mosquées, centres communautaires...), sensibilisation des familles ; aménagement des sites d'accueil ; mobilisation des ressources internes et externes (FACT, fonds des PTF, du secteur privé, des ONG et de la diaspora).
Les victimes surtout les plus vulnérables bénéficient d'une prise en charge psychosociale	Insuffisance des spécialistes	Recrutement et renforcement des capacités des acteurs concernés
Les cas de malnutrition sont pris en charge	Absence d'aliments nutritifs appropriés, Insuffisance des spécialistes en nutrition, Insuffisance de moyens financiers.	Mobilisation des ressources internes et externes (FACT, fonds des PTF, des ONG, du Privé et de la diaspora). Recrutement et renforcement des capacités du personnel soignant et les ASC.
Les sinistrés sont assistés en vivres, non vivres et en eau potable.	Insuffisance de moyens financiers et matériels. Inexistence ou Insuffisance des magasins de stockage Indisponibilité des vivres et non vivres sur le marché local Difficulté d'accès aux zones sinistrées/Insécurité	Mobilisation des ressources internes et externes (FACT, fonds des PTF, des ONG et de la diaspora) ; Aménagement des magasins de stockage ; Prépositionnement des vivres et non vivres ; Renforcement de la présence des FDS ; Assistance par largage ; Aménagement des voies.
Les enfants déplacés sont scolarisés.	Manque de salles de classes, du matériel didactique, mobiliers scolaires (table-banc, bureau, armoire) et du personnel enseignant.	Mobilisation des ressources internes et externes (FACT, fonds des PTF, du privé, des ONG et de la diaspora); Installation, équipement des salles de classes mobiles et recrutement du personnel enseignant.
Les habitations et les infrastructures socio-collectives sont réhabilitées	Insuffisance de moyens financiers	Mobilisation des ressources internes et externes (FACT, fonds des PTF, des ONG, du Privé et de la diaspora).

4.2.2 Hypothèses de planification de la contingence 2 : épidémies/ épizooties/épiphyties

Hypothèses de planification	Contraintes	Réponses
Les cas confirmés sont pris en charge	Insuffisance des ressources humaines, financières et matérielles. Insuffisance de médicaments et équipements, partenariat stratégique limité.	Recours au personnel des districts (déploiement, réquisition du personnel); mobilisation des ressources internes et externes (FACT, fonds des PTF, des ONG et de la diaspora) pour l'acquisition/achat des médicaments et équipements.
Recherche active des cas contacts	Insuffisance de moyens de déplacement ; Difficultés d'accès aux zones sinistrées/Insécurité, insuffisance des moyens de protection	Recours au personnel d'appui, matériels et équipement adaptés, mobilisation des ressources internes et externes (FACT, fonds des PTF, des ONG et de la diaspora) pour l'acquisition/achat des médicaments et équipements, Aménagement des voies, Renforcement de la présence des FDS.
Prise en charge des cas sur place	Insuffisance de moyens de déplacement, des ressources humaines qualifiées et de kits de prise en charge ; Difficulté d'accès aux zones sinistrées/Insécurité.	Installation des postes de soins mobiles ; Aménagement des voies ; Renforcement de la présence des FDS, renforcement de l'effectif et des capacités du personnel de prise en charge, acquisition des kits de prise en charge
Sensibilisation des populations de la zone ciblée sur l'épidémie	Insuffisance de moyens financiers et matériels pour la communication sur le risque.	Réactivation de la cellule communication sur les risques y compris les PTF, Mobilisation des ressources internes et externes (FACT, fonds des PTF, des ONG et de la diaspora).
Mise en place et opérationnalisation de la cellule de crise	Insuffisance des spécialistes, des moyens financiers	Recrutement des spécialistes et renforcement de capacités ; Mobilisation des ressources internes et externes (fonds des PTF, des ONG et de la diaspora).

4.2.3 Hypothèses de planification de la contingence 3 : incendies/ feux de végétation

Hypothèses de planification	Contraintes	Réponses
L'expansion du feu est maîtrisée à temps	Insuffisance des moyens d'intervention Inexistence des services de secours à proximité Difficultés d'accès aux zones de sinistres/Insécurité Absence de pare-feu et feux précoces	Acquisition des moyens d'intervention et installation du système de sécurité incendie dans les établissements recevant du public et les installations à haut risque Renforcement du maillage territorial du CSP et des FDS Intervention par voie aérienne Réalisation des pare feux et les feux précoces Création des brigades dotées de moyens d'intervention rapide Mobilisation des ressources internes (FACT et les recettes de la commune) et externes (fonds des PTF, du secteur privé, des ONG et de la diaspora)
Les lieux de sinistre sont sécurisés par les FDS	Insuffisance de moyens roulants, financiers et humains	Renforcement des ressources humaines, matérielles Mobilisation des ressources internes (FACT et les recettes de la commune) et externes (fonds des PTF, du secteur privé, des ONG et de la diaspora)
Les personnes et les biens sont mis à l'abri du danger et reçoivent les soins adéquats	Insuffisance des moyens d'intervention et du personnel Inexistence des services de secours à proximité Difficultés d'accès aux zones de sinistres/Insécurité	Acquisition des moyens d'intervention Renforcement du personnel d'intervention Renforcement du maillage territorial du CSP et des FDS Installation des postes de soins mobiles Aménagement des voies
Les blessés sont évacués à temps.	Insuffisance de moyens de déplacement ; Difficulté d'accès à la zone/Insécurité.	Installation des postes de soins mobiles ; aménagement des voies ; Renforcement de la présence des FDS ; Evacuation par voie aérienne ; Mobilisation de la logistique des privés et OSC.
Les ménages sinistrés/déplacés/sans abris sont assistés en vivres, non vivres	Insuffisance de moyens financiers et matériels. Inexistence ou Insuffisance des magasins de stockage Indisponibilité des vivres et non vivres sur le marché local Difficulté d'accès aux zones/Insécurité	Mobilisation des ressources internes (FACT et les recettes de la commune) et externes (fonds des PTF, des ONG et de la diaspora) Construction/Aménagement des magasins de stockage Prépositionnement des vivres et non vivres Assistance par largage Aménagement des voies Renforcement de la présence des FDS

Les sinistrés/déplacés/sans abris sont accueillis et installés dans les familles hôtes et sites d'accueil.	Inexistence des sites d'accueil, de terrains publics, refus et faible capacité d'accueil des familles ; insuffisance de moyens financiers et matériels.	Faire recours aux infrastructures socio collectives (écoles, églises, mosquées, centre communautaire...), sensibilisation des familles ; aménagement des sites d'accueil ; mobilisation des ressources internes (FACT et les recettes de la commune) et externes (fonds des PTF, du secteur privé, des ONG et de la diaspora).
Les habitations et infrastructures socio-collectives sont réhabilitées	Insuffisance de moyens financiers	Mobilisation des ressources internes (FACT et les recettes de la commune) et externes (fonds des PTF, du secteur privé, des ONG et de la diaspora).
Les victimes bénéficient d'une prise en charge psychosociale	Insuffisance des spécialistes	Recrutement et renforcement des compétences des psychologues et assistants sociaux.
Les sinistrés/victimes bénéficient d'un appui pour la reprise de leurs activités	Insuffisance de moyens financiers	Mobilisation des ressources internes (FACT et les recettes de la commune) et externes (fonds des PTF, du secteur privé, des ONG et de la diaspora). Souscription des victimes aux programmes d'appui initiés par l'Etat (FNFI, etc.)
Les enfants déplacés sont scolarisés	Manque de salles de classes, du matériel didactique et du personnel enseignant	Installation, équipement des salles de classes mobiles et recrutement du personnel enseignant

5 PLAN DE REPONSE

5.1 Plan de réponse de la Contingence 1 : inondations

a. Déclaration de l'urgence	
L'urgence est déclarée par le Maire, sur la base des informations reçues des structures administratives, autorités locales.	
b. Objectifs (pour 1000 ménages et infrastructures socio-collectives)	
- Assister les personnes affectées en vivres et non vivres ; - Prendre en charge (médicale, psychologique et sociale) les personnes affectées ; - Réhabiliter les infrastructures socio-collectives et les habitations détruites ; - Aménager les voies d'accès alternatives - Renforcer les moyens de subsistance des personnes affectées.	
c. Coordination	
Acteurs	Activités
Maire	Assurer la coordination de la préparation, de la réponse et du relèvement
d. Mise en œuvre	
Acteurs	Activités
ANPC, CSP, Directions préfectorales de l'Agriculture, de la Santé,	- Assurer le secours et sauvetage ; -Collecter, analyser et diffuser les données ; -Mobiliser les ressources pour assistance aux personnes affectées ;

Solidarités, Environnement, les mairies, Organisations villageoises, SNU, CDB, ONG/OSC, la CRT.	-Distribuer les vivres et les non vivres, les intrants agricoles et les médicaments ; -Intensifier la communication sur les bonnes pratiques alimentaires, d'hygiène et d'assainissement auprès des populations affectées ; -Sensibiliser les populations sur les bonnes pratiques avant, pendant et après les inondations ; - Prendre en charge (médicale, psychologique et sociale) les personnes affectées ; -Sécuriser et protéger les personnes affectées et leurs biens.	
e. EVALUATION		
Acteurs	Activités	
Mairie, ANPC, Solidarités, Santé, Agriculture, Eau et assainissement, travaux publics/Pistes rurales, VPC, CRT, OSC, ...	Evaluer l'ampleur des dégâts, pertes et besoins d'assistance.	
f. Les ressources disponibles		
Ressources humaines		
Toutes les catégories d'agents de l'Etat, des OSC et du secteur privé.		
Ressources Matérielles		
• Logistique de la mairie • Logistique de la gendarmerie et de la police • Logistique des Sapeurs-pompiers et ANPC • Logistique des différentes Directions Préfectorales. • Logistique des communautés à la base, des OSC et des privés	Moyens à disponibiliser avec le concours des différentes autorités communales et les différents responsables de services.	
g. Ressources financières		
Ressources financières internes		
Ressources de l'Etat, mairie, des OSC et des Privés	Créer un fonds d'aide aux urgences	
h. Ressources externes		
Fonds des partenaires internationaux et de la diaspora	Organiser des tables rondes de mobilisation des fonds pour les urgences	
i. Responsabilités de l'évaluation de la contingence		
Types requis d'évaluation rapide des besoins	Partenaires /Participants	Rapportage
Evaluation rapide des besoins à partir du constat des dégâts. (24 heures)	Mairie, ANPC, Solidarités, Agriculture, Croix-Rouge, agences du SNU intervenant dans la région, OSC, etc.	Maire
Monitoring	Mairie, ANPC, Solidarités, Croix-Rouge, SNU, OSC, etc.	Maire

5.2 Plan de réponse de la Contingence 2 : épidémies/ épizooties/épiphyties

a. Déclaration de l'urgence	
L'urgence est déclarée par le Maire, sur la base des informations reçues des sources sanitaires et locales.	
b. Objectifs pour 500 personnes	
• Prendre en charge (médicale, psychologique et sociale) les personnes affectées ; • Réaliser les investigations / détecter les cas ; • Faire le suivi des cas contacts ; • Renforcer les capacités du personnel médical (équipements, formation) ; • Renforcer les moyens de subsistance des personnes affectées.	
c. Coordination	
Acteurs	Activités
DPS et le Maire	Assurer la coordination de la préparation et de la réponse.
d. Mise en œuvre	
Acteurs	Activités
DPS, RFS, ANPC, CSP, Directions préfectorales de l'Agriculture, de la Santé, Solidarités, Environnement, mairies, Organisations villageoises, OSC, CDB, CRT et PTF.	- Faire l'investigation, notification des cas et prise en charge ; -Suivre les cas contacts ; -Collecter, analyser et diffuser les données, -Mobiliser les ressources pour assistance aux personnes affectées, -Distribuer les vivres et les non vivres, et les médicaments, -Intensifier la communication sur le changement de comportement auprès des populations affectées, -Sensibiliser les populations sur les mesures préventives aux urgences ; - Prendre en charge les personnes affectées sur le plan médical et psychosocial, -Sécuriser et protéger les personnes affectées.
e. Evaluation	
Acteurs	Activités
Acteurs de la plateforme communale RRC.	Evaluer l'ampleur des dégâts, pertes et besoins d'assistance.
f. Les ressources disponibles	
Ressources humaines	
Toutes les catégories d'agents de l'Etat, des OSC et du secteur privé.	
Ressources Matérielles	
• Logistique de la gendarmerie, de la police ; • Logistique de l'ANPC ; • Logistique des Sapeurs-pompiers ; • Logistique des différentes Directions préfectorales ; • Logistique des comités de base, des OSC et des privés.	Moyens à disponibiliser avec le concours des différentes autorités communales et les différents responsables de services.

g. Ressources financières		
Ressources financières internes		
Budget de la mairie, Budget du gouvernement, des OSC et des Privés.	Créer un fonds d’aide aux urgences	
h. Ressources externes		
Appel de fonds des partenaires internationaux et de la diaspora	Organiser des réunions de crise et d’appel de fonds ; Organiser des tables rondes par la Commune pour mobilisation des ressources pour le relèvement.	
i. Responsabilités de l’évaluation de la contingence		
Types requis d’évaluation rapide des besoins	Partenaires /Participants	Rapportage (Qui ?)
Evaluation rapide des besoins à partir des investigations et notification du premier cas. (48 heures)	DPS, mairie.	DPS, RFS, Maire
Monitoring	DPS, RFS, Maire	DPS, RFS, Maire

5.3 Plan de réponse de la Contingence 3 : incendies/feux de végétation

a. Déclaration de l'urgence	
L'urgence est déclarée par le Maire, sur la base des informations reçues des structures administratives, autorités locales.	
b. Objectifs (pour 300 ménages et infrastructures socio-collectives)	
- Assister les personnes affectées en vivres et biens non alimentaires ; - Prendre en charge (médicale, psychologique et sociale) les personnes affectées ; - Réhabiliter les infrastructures socio-collectives et les habitations détruites ; - Aménagement des voies d'accès alternatives - Renforcer les moyens de subsistance des personnes affectées.	
c. Coordination	
Acteurs	Activités
Maire	Assurer la coordination de la préparation, de la réponse et de relèvement
d. Mise en œuvre	
Acteurs	Activités
ANPC, CSP, FDS, Directions préfectorales de l'Agriculture, de la Santé, Solidarités, Environnement, mairie, Chefferie traditionnelle, CDB, SNU, ONG/OSC.	-Assurer le secours et sauvetage ; -Collecter, analyser et diffuser les données ; -Mobiliser les ressources pour assistance aux personnes affectées ; -Distribuer les vivres et non vivres, les intrants agricoles et les médicaments ; -Intensifier la communication sur les bonnes pratiques alimentaires, d'hygiène et d'assainissement auprès des populations affectées ;

	-Sensibiliser les populations sur les bonnes pratiques avant, pendant et après le sinistre ; - Prendre en charge (médicale, psychologique et sociale) les personnes affectées ; -Sécuriser et protéger les personnes affectées et leurs biens.	
e. EVALUATION		
Acteurs	Activités	
Mairie, ANPC, Solidarités, Santé, Agriculture, Eau et assainissement, travaux publics/Pistes rurales, VPC, CRT, OSC, ...	Evaluer l’ampleur des dégâts, pertes et besoins d’assistance.	
f. Les ressources disponibles		
Ressources humaines		
Toutes les catégories d’agents de l’Etat et des OSC et du secteur privé.		
Ressources Matérielles		
• Logistique de la mairie • Logistique de la gendarmerie et de la police • Logistique des Sapeurs-pompiers et de l’ANPC • Logistique des différentes Directions Préfectorales. • Logistique des communautés à la base, des OSC et des privés	Moyens à disponibiliser avec le concours des différentes autorités communales et les différents responsables de services.	
g. Ressources financières		
Ressources financières internes		
Ressources de l’Etat, mairie, des OSC et des Privés	Créer un fonds d’aide aux urgences	
h. Ressources externes		
Fonds des partenaires internationaux et de la diaspora,	Organiser des tables rondes de mobilisation des fonds pour les urgences	
i. Responsabilités de l’évaluation de la contingence		
Types requis d’évaluation rapide des besoins	Partenaires /Participants	Rapportage
Evaluation rapide des besoins à partir du constat des dégâts. (24 heures)	Mairie, ANPC, Solidarités, Agriculture, Croix-Rouge, agences du SNU intervenant dans la commune, OSC, etc.	Maire
Monitoring	Mairie, ANPC, Solidarités, Croix-Rouge, SNU, OSC, etc.	Maire

6 BUDGET DU PLAN COMMUNAL DE CONTINGENCE

Le Budget ci-dessous est un récapitulatif des budgets sectoriels pour la réponse aux trois contingences retenues à savoir Inondation, Epidémies/épizooties/épiphyties et Incendies/feux de végétation.

N°	Intitulés	Inondations	Epidémies/épizooties/épiphyties	Incendies/feux de végétation	TOTAL
1	Préparation	162 304 400	6 000 000	163 500 000	331 804 400
2	Réponse	29 300 000	8 997 000	65 600 000	103 897 000
3	Relèvement	28 720 000	26 000 000	52 000 000	106 720 000
4	Coordination	11 016 220	2 049 850	14 055 000	27 121 070
TOTAL		231 340 620	43 046 850	295 155 000	569 542 470

Le coût total du Plan de Contingence 2026-2028 de la commune Avé 2 s'élève à **cinq cent soixante-neuf millions cinq cent quarante-deux mille quatre cent soixante-dix (569 542 470) FCFA**.

7 COORDINATION ET GESTION DES URGENCES

Le maire est responsable de la mise en œuvre du plan communal de contingence en collaboration avec les acteurs de la plateforme locale RRC avec l'appui technique des antennes de l'ANPC. Celui-ci est responsable de son déclenchement, de la conduite et de l'arrêt des opérations pour les situations d'urgence et de catastrophes limitées dans le périmètre communal.

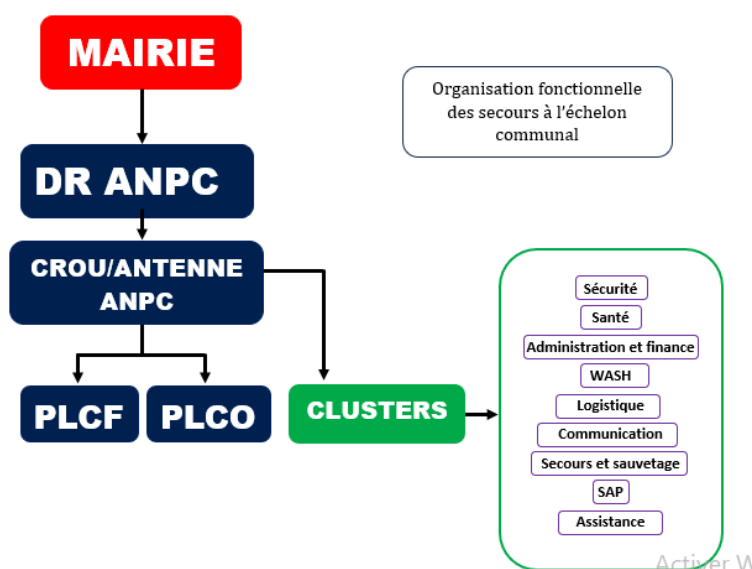


Figure 2 : Schéma de la coordination

Conclusion

Le profil humanitaire de la commune présente des aléas d'ordre naturel et anthropique à savoir inondations, épidémies/épizooties/épiphyties, incendies/feux de végétation, pollution, vents violents, sécheresse et accidents de la circulation. L'analyse des données desdits aléas collectés auprès des acteurs de la plateforme locale a permis de retenir les aléas majeurs objet du présent plan.

L'atelier d'élaboration du PCC a retenu sur la base de la grille d'analyse trois aléas qui sont apparus comme les plus récurrents et les plus sévères dans le contexte de la commune. Des études thématiques minutieuses sur ces contingences ont permis d'en faire des scénarii et de proposer des plans de réponse appropriés et budgétisés pour les vingt-quatre (24) prochains mois. Ce Plan de contingence a été élaboré de façon participative par les acteurs de la plateforme communale RRC. Il reste un outil d'orientation, d'aide à la prise de décision et de plaidoyer.

Vu l'ampleur des actions et des ressources à mobiliser, sa mise en œuvre nécessite l'implication et les efforts de tous (autorités administratives, traditionnelles et coutumières, services techniques préfectoraux, Organisations de la Société Civile, médias, Comités de Développement à la Base, etc.). Ceci nécessite pour son appropriation, une large diffusion à travers les canaux les plus appropriés de la commune. Ce plan est dynamique et peut être actualisé suivant l'évolution de la situation humanitaire de la commune.

Annexes

Annexe 1 : Glossaire

Aléa : un aléa est un phénomène naturel ou provoqué par l'homme, qui peut causer des dommages physiques, des pertes économiques, ou menacer la vie humaine et le bien-être, s'il se produit dans une région habitée par l'homme, une zone agricole ou industrielle.

Catastrophe : Evénements, ou succession d'événements, qui crée des victimes et provoque des dommages et/ou des pertes dans les biens, l'infrastructure, les services vitaux et les moyens de subsistance, à un degré qui dépasse les capacités normales des communautés de faire face sans assistance extérieure.

Assistance humanitaire : consiste en la fourniture de denrées alimentaires, de vêtements, d'abris, de médicaments, de soins médicaux et de toute autre aide similaire, indispensable à la survie des populations et propre à alléger la souffrance des victimes.

Evaluation des aléas ("analyse" des aléas) : Processus par lequel on estime, pour une zone définie, les probabilités d'occurrence d'un phénomène potentiellement destructeur, d'une magnitude donnée, dans un laps de temps spécifié. L'évaluation des aléas implique l'analyse de témoignages historiques formels ou informels, et une interprétation qualifiée des cartes topographiques existantes, géologiques, géomorphologiques, hydrologiques, et de celles montrant l'usage du sol.

Évaluation des risques (analyse des risques) : Processus par lequel sont déterminées la nature et l'amplitude des pertes (dues à une catastrophe) qui peuvent être anticipées dans une région particulière et dans un laps de temps spécifié. Une évaluation des risques implique une analyse et une combinaison des données théoriques et des données empiriques sur les points suivants : les probabilités de réalisation d'aléas de catastrophes connues, de forces ou d'intensités données, pour chaque région ("carte des aléas"); les pertes (aussi bien physiques que fonctionnelles) attendues de l'impact de chaque menace de catastrophe potentielle, pour chaque élément menacé, dans chaque zone ("analyse de la vulnérabilité" et "estimation des pertes attendues").

Résilience : Aptitude d'un individu, d'une communauté, ... à se construire et à vivre de manière satisfaisante en dépit de circonstances traumatiques.

Risque : Pour des raisons pratiques, le risque est défini comme les pertes attendues (pertes de vies, blessures, dommages à la propriété, grave perturbation des activités économiques) causées par un phénomène particulier. Le risque est fonction de la probabilité d'occurrence particulière des aléas et des pertes que chacun d'eux va causer.

Vulnérabilité : Degré auquel une communauté, une structure, un service ou une région géographique vont vraisemblablement souffrir des dommages ou de graves perturbations sous l'impact d'une catastrophe menaçante particulière, dommages dus à leur nature, à leur type de construction, et à leur proximité d'une zone dangereuse ou d'une région favorable aux catastrophes.

Annexe 2 : Budget détaillé du plan de réponse aux inondations

N°	Activité	Moyens nécessaires	Moyens Disponible	Écart	Évaluation financière de l'écart	Délai de mise en œuvre et observations
I	ACTIVITES DE PREPARATION					
1.1	Faire l'état des lieux des ouvrages d'assainissement	_carburant 30l _moto (03) _personnel (06) _prise en charge	_moto (03) _personnel (06)	_carburant 30l _prise en charge	50 400	Avant la crise Mairie
1.2	Entretien des ouvrages d'assainissement et équipements	_Pelle(50) _Pioche(50) _Râteaux(50) _coupe-coupe(50) _houes(50) _Cache-nez(06 boîtes) _gants(90) _carburant 300l _moto tout terrain(03) _Tricycle (03) _personnel (90) _prise en charge	_Pelle(05) _Râteaux(05) _coupe-coupe(10) _houes(10) _Cache-nez(01 boîte) _moto tout terrain(03) _Tricycle (01) _personnel (10)	_Pelle(40) _Pioche(50) _Râteaux(45) _coupe-coupe(40) _houes(45) _Cache-nez(05 boîtes) _gants(90) _carburant 300l _Tricycle (02) _personnel (80) _prise en charge	1 854 000	Avant la crise Mairie
1.3	Aménagement des voies d'accès	_Etude (01) _réalisation des travaux _Suivi des travaux(Techniciens) _prise en charge	_Suivi des travaux(Techniciens)	_Etude (01) _réalisation des travaux _prise en charge	100 000 000	Avant la crise Mairie en collaboration avec les travaux publics
1.4	Construction des ouvrages d'assainissement	_Etude (01) _réalisation des travaux _Suivi des	_Suivi des travaux(Techniciens)	_Etude (01) _réalisation des travaux _prise en charge	PM	Avant la crise Mairie

N°	Activité	Moyens nécessaires	Moyens Disponible	Écart	Évaluation financière de l'écart	Délai de mise en œuvre et observations
		travaux(Techniciens) _prise en charge				
1.5	Acquisition des motopompes	_Moyennes(03) _Petites (06)		_Moyennes(03) _Petites (06)	2 100 000	Avant la crise ANPC
1.6	Acquisition des groupes électrogènes	2		2	1 000 000	Avant la crise ANPC
1.7	Achat de médicaments et de solutés pour 100 blessés (kit de premiers secours)	50 Kits		50	3 000 000	Avant la crise DPS
1.8	Achat/acquisition de produits, matériels et équipements de désinfection (pulvérisateur, EPI, etc)	_Pulvérisateur manuels(10) _Pulvérisateur motorisé(02) _Désinfectants(20l) _Pots de HTH(02) _EPI complets(20)		_Pulvérisateur manuels(10) _Pulvérisateur motorisé(02) _Désinfectants(20l) _Pots de HTH(02) _EPI complets(20)	2 000 000	Avant la crise DHAB
1.9	Renforcement des capacités des agents de santé sur les urgences sanitaires (formation de 50 agents)	_Salle de formation _Smartphone _Prise en charge _Formateurs	_Salle de formation _Smartphone _Formateurs	_Prise en charge	2 000 000	Avant la crise DPS
1.10	Mettre en place la plateforme locale RRC	1 000 000	-	1 000 000	1 000 000	Avant la crise ANPC
1.11	Acquisition des poubelles et sacs poubelles	_Poubelle (50) _Sacs poubelles (1000)	-	_Poubelle (50) _Sacs poubelles (1000)	800 000	Avant la crise SPHAB

N°	Activité	Moyens nécessaires	Moyens Disponible	Écart	Évaluation financière de l'écart	Délai de mise en œuvre et observations
1.12	Acquisition des kits d'hygiène et de dignité (brosses à dent, pâte dentifrice, lingettes et serviettes hygiéniques ...)	200	-	200	4 000 000	Avant la crise ANPC
1.13	Identification et évaluation des sites d'accueil	2 000 000	-	2 000 000	2 000 000	Avant la crise ANPC, Mairie
1.14	Acquisition des vivres (Huile, pâte alimentaire, conserves, gari, sucre)	5 000 000	-	5 000 000	5 000 000	Avant la crise ANPC, AS
1.15	Acquisition des non vivres (tôles, pointe, sceau, couverture, nattes, lampes torche, kit de cuisine, pain de savon, détergent etc.)	15 000 000	-	15 000 000	15 000 000	Avant la crise ANPC, AS
1.16	Acquisition des vivres (Maïs, Riz)	PM	PM	PM	PM	Avant la crise ANSAT
1.17	Curage des caniveaux	PM	PM	PM	PM	Avant la crise Mairie
1.18	Organisation de la filière des déchets solides	PM	PM	PM	PM	Avant la crise SPHAB
1.19	Suivi de la mise en œuvre de la réglementation sur l'occupation du sol (sensibilisation, interdiction, sanction)	2 000 000	-	2 000 000	2 000 000	Avant la crise Mairie
1.20	Installation des panneaux d'interdiction de construire dans les zones inondables (5 panneaux)	5	-	5	1 000 000	Mairie, ANPC

N°	Activité	Moyens nécessaires	Moyens Disponible	Écart	Évaluation financière de l'écart	Délai de mise en œuvre et observations
1.21	Organiser des tables rondes de mobilisation des ressources	1 000 000	-	1 000 000	1 000 000	Avant la crise ANPC
1.22	Acquisition de petits matériels d'intervention (gilets de sauvetage, tente, bâche à eau, embarcation à coq dur, EPI, Etc...)	15 000 000	-	15 000 000	15 000 000	Avant la crise ANPC
1.23	Prépositionnement des vivres et non vivres (magasin, transport)	1 500 000	500 000	1 000 000	1 000 000	Avant la crise ANPC
1.24	prépositionnement du matériel d'intervention (gilets de sauvetage, bâches à eau, EPI...)	1 500 000	-	1 500 000	1 500 000	Avant la crise ANPC
1.25	IEC (émissions radio télévisées, sensibilisation de masse, kits de communication...)	1 000 000	-	1 000 000	1 000 000	Avant la crise ANPC, Mairie
Sous-Total I					162 304 400	
II	ACTIVITES DE REPONSE					
2.1	Prise en charge médicale des sinistrés	100	0	100	5 000 000	pendant la crise
2.2	Installation des postes de soins mobiles	2	0	2	2 000 000	pendant la crise
2.3	Construction des ouvrages sanitaires (latrines, douches, dispositifs de lavage des mains)	6	0	6	1 800 000	pendant la crise
2.4	Approvisionnement en eau potable	1 000 000	0	1 000 000	1 000 000	DRE, Hydraulique et CSP

N°	Activité	Moyens nécessaires	Moyens Disponible	Écart	Évaluation financière de l'écart	Délai de mise en œuvre et observations
2.5	Distribution des comprimés de chlore	500 000	100 000	400 000	400 000	Pendant la crise, Santé
2.6	Désinfection des sites et habitations	200 000	0	200 000	200 000	Pendant la crise, SPHAB
2.7	Distribution des poubelles et sacs poubelles aux sinistrés	100 000	0	100 000	100 000	Pendant la crise, SPHAB
2.8	Pompage des eaux dans les zones inondées	300 000	0	300 000	300 000	Pendant la crise, DHAB
2.9	Assistance en vivre, non vivre et eau potable	2 000 000	0	2 000 000	2 000 000	Pendant la crise ANPC, AS
2.10	Installation des sinistrés sur les sites d'accueil	1 000 000	0	1 000 000	1 000 000	Pendant la crise ANPC, AS, CRT
2.11	Sécurisation des sites d'accueil	1 500 000	0	1 500 000	1 500 000	Pendant la crise, FDS
2.12	prise en charge psychosociale des victimes	1 000 000	0	1 000 000	1 000 000	Pendant la crise, AS
2.13	Prise en charge des cas de malnutrition (100)	PM	PM	PM	PM	Pendant la crise, Santé
2.14	scolarisation des enfants déplacés (200)	3 000 000	0	3 000 000	3 000 000	Pendant la crise
2.15	Installation, équipement des salles de classes mobiles et recrutement du personnel enseignant	10 000 000	0	10 000 000	10 000 000	Pendant la crise
	Sous-Total II				29 300 000	
III	ACTIVITES DE RELEVEMENT					

N°	Activité	Moyens nécessaires	Moyens Disponible	Écart	Évaluation financière de l'écart	Délai de mise en œuvre et observations
3.1	Construction des ouvrages d'assainissement	PM	PM	PM	PM	Après la crise, Mairie
3.2	L'entretien des ouvrages d'assainissement existants	1 000 000	-	1 000 000	1 000 000	Après la crise, Mairie
3.3	Réalisation des ouvrages d'approvisionnement en eau potable (à motricité humaine)	2	0	2	12 000 000	Après la crise, DRE
3.4	Surveillance de la qualité de l'eau	2	0	2	120 000	Après la crise, Hydraulique
3.5	Destruction des douches et latrines de fortune	200 000	0	200 000	200 000	Après la crise, DHAB
3.6	Désinfection des sites d'accueil des sinistrés	100 000	0	100 000	100 000	Après la crise, DHAB
3.7	Appui aux ménages sinistrés pour la relance des AGR(300)	15000000	0	15000000	15 000 000	Après la crise, ANPC
3.8	Accompagnement des sinistrés auprès des institutions financières	300 000	0	300 000	300 000	Après la crise, ANPC
3.9	Construction et réhabilitation des habitations et édifices endommagés	PM	PM	PM	PM	Après la crise
	Sous-Total III				28 720 000	
	TOTAL				220 324 400	
	Coordination (5%)				11 016 220	
	TOTAL GENERAL				231 340 620	

Annexe 3 : Budget détaillé du plan de réponse aux épidémies/épizooties/épiphyties

N°	Activité	Moyens nécessaires	Moyens Disponible	Écart	Évaluation financière de l'écart	Délai de mise en œuvre et observations
I	ACTIVITES DE PREPARATION					
1.1	Mise en place, renforcement des capacités et fonctionnement de la cellule de crise	PM	PM	PM	PM	février -mars
						En collaboration avec la DPS
1.2	Sensibilisation des populations sur le risque épidémiologique (IEC, supports de communication, médias, etc.)	Matériels de sonorisation (06 grands modèles pour 6 zones)	-	2 000 000	2 000 000	février - novembre
		_ Gongonnage (06) _ Crédit de communication Flyers				En collaboration avec la DPS
1.3	Prépositionnement des médicaments, solutés et équipements	Solution salée (100 flacons)	-	Solution salée (100 flacons)	1 000 000	février - novembre
		_ Ensemble d'EPI de protection (5 cartons)		_ Ensemble d'EPI de protection (5 cartons)		En collaboration avec la DPS
		_ Gel hydroalcooliques (5 cartons)		_ Gel hydroalcooliques (5 cartons)		
		_ Ensemble de matériels de prélèvement (20 unités)		_ Ensemble de matériels de prélèvement (20 unités)		
1.4	Renforcement des capacités des prestataires des soins du CMS, des cliniques privées et de 100 ASC/RC	Ressources 5 encadreurs par zone pour 6 zones	-	5 encadreurs par zone pour 6 zones	3 000 000	février et aout

N°	Activité	Moyens nécessaires	Moyens Disponible	Écart	Évaluation financière de l'écart	Délai de mise en œuvre et observations
		_100 agents communautaires humaines		_100 agents communautaires		En collaboration avec la DPS
	Sous-Total I				6 000 000	
II	ACTIVITES DE REPONSE					
2.1	Prise en charge des cas suspects, probables et confirmés	3 000 000	0	3 000 000	3 000 000	pendant la crise
						DPS
2.2	Investigation des cas positifs et recherche active des cas	_20 relais communautaires	_20 relais communautaires	_ Forfait de crédit de communication 2 000F x 40 agents relai et volontaires	80 000	pendant la crise
		_20 volontaires de la croix rouge reparti	_20 volontaires de la croix rouge reparti			DPS
		_ Forfait de crédit de communication (2000F x40)				
2.3	Prise en charge des cas sur place, installation d'un poste médical avancé (PMA)	3 000 000	0	3 000 000	3 000 000	pendant la crise
						DPS
2.4	Activation de la cellule de crise	-	-	-	-	pendant la crise

N°	Activité	Moyens nécessaires	Moyens Disponible	Écart	Évaluation financière de l'écart	Délai de mise en œuvre et observations
						En collaboration avec la DPS
2.5	Déploiement de l'équipe SURGE	1 500 000	0	1 500 000	1 500 000	pendant la crise
						DPS
2.6	Evacuation des cas graves vers les centres appropriés	_ Carburant (600 litres)	_ Carburant (0)	_ Carburant (600 litres)	417 000	pendant la crise (DPS)
2.7	Acheminement sécurisé des échantillons	_ Moyens de transport	_ Moyens de transport	_ Prise en charge _ Carburant	500000	pendant la crise (DPS)
		_ Cruches de sécurisations _ Prise en charge _ Carburant	_ Cruches de sécurisations			
2.8	Désinfection du PMA	1 000 000	0	1 000 000	1 000 000	pendant la crise (DPS)
	Sous-Total II				8 997 000	
III	ACTIVITES DE RELEVEMENT					
3.1	Appui aux sinistrés pour la reprise des activités	Appui de 500 sinistrés	0	Appui de 500 sinistrés	25 000 000	après la crise
3.2	Désinfection du site (abris, latrines publiques, le PMA etc.)	1 000 000	0	1 000 000	1 000 000	après la crise

N°	Activité	Moyens nécessaires	Moyens Disponible	Écart	Évaluation financière de l'écart	Délai de mise en œuvre et observations
						SPHAB et DPS
	Sous-Total III				26 000 000	
TOTAL					40 997 000	
Coordination (5%)					2 049 850	
TOTAL GENERAL					43 046 850	

Annexe 4 : Budget détaillé du plan de réponse incendies/feux de végétation

N°	Activité	Moyens nécessaires	Moyens Disponible	Écart	Évaluation financière de l'écart	Délai de mise en œuvre et observations
I	ACTIVITES DE PREPARATION					
1.1	Acquisition du matériel d'intervention (01 camions incendie, 01 ambulance)	2	-	2	150 000 000	avant la crise CSP, ANPC
1.2	Maintenance du matériel et équipements d'intervention	1 000 000	-	1 000 000	1 000 000	Avant la crise CSP
1.3	Mise en place et dynamisation des comités anti feu	1 000 000	-	1 000 000	1 000 000	Avant la crise CSP
1.4	Accompagner la population à la souscription des assurances incendies	500 000	-	500 000	500 000	Avant la crise ANPC
1.5	IEC	2 000 000	-	2 000 000	2 000 000	Avant la crise ANPC
1.6	Installation des systèmes de sécurité incendie dans les établissements recevant du public et les installations à risques particuliers	PM	PM	-	PM	Avant la crise CSP
1.7	Elaboration des plans d'évacuation rapide, POI, PPI	3 000 000	-	3 000 000	3 000 000	CSP, ANPC
1.8	Elaboration des plans de prévention et de sûreté	2 000 000	-	2 000 000	2 000 000	CSP, ANPC
1.9	Acquisition des kits d'hygiène et de dignité (brosses à dent, pâte dentifrice, lingettes et serviettes hygiéniques ...) (200)	4 000 000	-	4 000 000	4 000 000	ANPC

N°	Activité	Moyens nécessaires	Moyens Disponible	Écart	Évaluation financière de l'écart	Délai de mise en œuvre et observations
Sous-Total I					163 500 000	
II	ACTIVITES DE REPONSE					
2.1	Maitrise de l'expansion du feu	PM	PM	PM	PM	Pendant la crise CSP
2.2	Sécurisation des lieux de sinistre	1 500 000	0	1 500 000	1 500 000	Pendant la crise FDS
2.3	Secours et sauvetage des personnes et des biens	1 000 000	0	1 000 000	1 000 000	CSP
2.4	Prise en charge des victimes (médicale, psychosociale)	100 kits	0	100	5 000 000	DPS, AS
2.5	Evacuation des blessés	1 000 000	0	1 000 000	1 000 000	DPS, CSP
2.6	Assistance en vivres et non vivres (Maïs, Riz, Huile, pâte alimentaire, kits de cuisine, conserves, Gari, tôle, points, sucre, moustiquaire, natte torche, savon, etc.)	20 000 000	0	20 000 000	20 000 000	ANPC, AS, CRT
2.7	Accueil et installation des sinistrés	1 000 000	0	1 000 000	1 000 000	ANPC, CRT, AS
2.8	Scolarisation des enfants déplacés	300	0	300	4 500 000	
2.9	Fourniture des kits d'accompagnement aux ménages sinistrés	200	0	200	10 000 000	ANPC

N°	Activité	Moyens nécessaires	Moyens Disponible	Écart	Évaluation financière de l'écart	Délai de mise en œuvre et observations
2.10	Construction des ouvrages sanitaires (blocs sanitaires et dispositifs de lavage des mains(DLM))	_ blocs sanitaires (3) _ DLM (06)	0	_ blocs sanitaires (3) _ DLM (06)	21 600 000	SPHAB
Sous-Total II					65 600 000	
III	ACTIVITES DE RELEVEMENT					
3.1	Fourniture de moyens de production aux sinistrés	Semences améliorées, intrants agricoles	0	9 000 000	9 000 000	Agriculture
3.2	Réhabilitation des habitations et édifices endommagés	43 000 000	0	43 000 000	43 000 000	ANPC
Sous-Total III					52 000 000	
TOTAL					281 100 000	
Coordination (5%)					14 055 000	
TOTAL GENERAL					295 155 000	

Annexe 5 : Liste des responsables humanitaires

N°	Structures	Nom et prénoms	Titres	Contact
1	Mairie	AYAWLI Kwaku	Maire	90 27 15 31
2	ANPC Antenne Tsévié	CP YETOR S. Kokou Odilon	Chef d'antenne	90994349
3	Direction Préfectorale des Solidarités	YEMPAPOU Youlintotibe	Directrice préfectorale	98680304
4	Direction Préfectorale de la Santé	Dr EDRIH Sophie Chimène	Directrice préfectorale	91346651
5	IEPP	KOKOU Akouvi	Cheffe d'inspection	90257649
6	Direction Préfectorale en charge de l'Agriculture	ADAMA Ayi Bonaventure	Directeur préfectoral	90073757
7	Direction Préfectorale en charge de l'Environnement	Cne SOSSOU Akouwavi	Directrice préfectorale	90389825
8	DP Eau et d'assainissement		Directeur Régional	
9	Trésorerie	KOUEVI Ayihy M.	Trésorier Régional	90199123
10	Gendarmerie	A/C LAOKPESSI T. Essodjolo	CB	90037985/9 3570355
11	Commissariat de Police	CP MANZANGUE Blaise	Commissaire de la commune	91131881/9 8483349
12	Agence de la CEET		Chef d'Agence	
13	Agence de la TdE		Chef d'Agence	
14	Croix rouge Togolaise section locale		Président local	
15	Chef canton de Badja	Togbui AKOUTSA Komi AVOGAN VII	Chef canton	90220273
16	Chef canton de Noépé	Togbui ALAKPA IV Ayaogan	Chef Canton	90359101
17	Régent d'Aképé	Togbui HOMEY Komi	Régent	91912012
18	CCD Aképé	LOVI Koku	Président	90203604
19	CCD Noépé	AWITY Yao	Président	90384788
20	CCD Badja	MOKLI Koudjo	Président	90217331